

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/069/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Réaménagement des terrains
de sport du stade de la Jouvène, traverse de la Jouvène - 11^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études
et travaux - Financement.**

19-34141-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le réaménagement des terrains de sport du stade de la Jouvène, traverse de la Jouvène dans le 11^{ème} arrondissement.

Le stade de la Jouvène est un équipement du 11^{ème} arrondissement regroupant un terrain de football adulte, un terrain de football benjamin et un terrain de hand-ball. Cet équipement est largement fréquenté et apprécié des utilisateurs.

Il est proposé d'étudier, dans un premier temps, la transformation de l'équipement avec une mise aux normes de l'installation, pour la pratique du hockey sur gazon, ainsi que celle du football sur gazon synthétique, avec les infrastructures qui en découlent.

Dans un second temps, les travaux d'aménagement des surfaces de jeux pourront être mis en œuvre pour la pratique de ces nouvelles disciplines, intégrant les clôtures, les tribunes, l'éclairage et la transformation de certaines zones.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sport, Nautisme et Plages, année 2019, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 1 860 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux le plus élevés possible seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Réaménagement des terrains de sport du stade de la Jouvène	1 860 000	1 550 000	1 240 000	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le réaménagement des terrains de sport du stade de la Jouvène, situé traverse de la Jouvène dans le 11^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur de 1 860 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Réaménagement des terrains de sport du stade de la Jouvène	1 860 000	1 550 000	1 240 000	80 %	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4 La dépense correspondant à l'opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019